



Traité Yoma

Michna 7 - Chapitre 5

כל מעשה יום הכיפורים האמור על הסדר--הקדים מעשה לחברו, לא עשה כלום. הקדים דם השעיר לדם הפר--יחזור ויזה מדם השעיר, לאחר דם הפר. אם עד שלא גמר את המתנות שבפנים, נשפך הדם--יביא דם אחר, ויחזור ויזה כתחילה מבפנים; וכן בהיכל, וכן במזבח הזהב, שכולם כפרה בפני עצמן. רבי אלעזר ורבי שמעון אומרים, ממקום שפסק, משם הוא מתחיל.

Tout le cérémonial de Yom Kippour dont l'ordre a été fixé, perd toute valeur si l'un des actes prescrits a été interverti. Ainsi, si le Cohen Gadol a aspergé le sang du bouc avant celui du taureau, il doit recommencer et asperger le sang du bouc après celui du taureau. De même si avant d'avoir fini d'asperger le sang à l'intérieur du sanctuaire, le sang vient à se renverser, il doit en apporter à nouveau et recommencer depuis le début cette aspersion qui doit être faite à l'intérieur du sanctuaire. Cette règle s'applique également aux aspersions faites dans le sanctuaire et sur l'Autel d'or car chacune de ces aspersions constitue un rite de purification en soi. Rabbi Eli'ezer et Rabbi Chim'on disent : il doit reprendre au point où il s'est interrompu.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions